

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, trois Octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, Maire.

Présents : QUET Jean-Pierre, DURET Francette, JOURDAN Jean-Charles DELCOURT Sophie, CHAGNEAU Yves, LEBRUN Nadine, GASSION Serge, FERNANDEZ Sandrine, LAGRAVE Cyril, GAILLARD Catherine

Absents excusés : MAZURIE Joël, DUPAS Joël, BERTEAU Brigitte, PIGIER Sébastien,

Absente : DESCHAMP Ludivine.

Secrétaire de Séance : Madame FERNANDEZ Sandrine

ORDRE DU JOUR :

Approbation des derniers comptes rendus
Avenant Lotissement
Décision Modificative
Location Garage
Questions diverses

1° - COMPTES RENDUS DU 12 Septembre 2023

Il a été envoyé avec les convocations.

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2° - AVENANT LOTISSEMENT

Monsieur le maire présente :

Dans le cadre des travaux du lotissement, un busage de 80 mètres de long en limite de propriété par rapport au réseau Haute Tension est nécessaire afin de passer les réseaux. Le devis s'élève à 8 408.00 € H.T.

L'entreprise ETR accepte de prendre en charge 50 % du montant du devis.

Ces travaux concernent le lot N° 1. La part communale s'élève à 4 204 € H.T., soit 0.5 % du montant du marché du lot 1.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 4 204,00 € HT
- Montant TTC : 5 044,80 € TTC

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 852 659,25 € HT
- Montant TTC : 1 023 191,10 € TTC

Monsieur le maire demande l'autorisation du conseil municipal pour signer un avenant avec l'entreprise ETR.

Par ailleurs, Monsieur Yves CHAGNEAU demande si nous avons une réponse de Messieurs DURET, quant à l'achat de lots. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de leur part.

DELIBERATION N° 2023-48

Monsieur le maire présente :

Dans le cadre des travaux du lotissement, un busage de 80 mètres de long en limite de propriété par rapport au réseau Haute Tension est nécessaire. Le devis s'élève à 8 408.00 € H.T.

L'entreprise ETR accepte de prendre en charge 50 % du montant du devis.

Ces travaux concernent le lot N° 1. La part communale s'élève à 4 204 € H.T., soit 0.5 % du montant du marché du lot 1.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 4 204,00 € HT
- Montant TTC : 5 044,80 € TTC

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 852 659,25 € HT
- Montant TTC : 1 023 191,10 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché pour le lot n° 1

3° - DECISION MODIFICATIVE N°1

FORAGE : Dans le cadre de la réalisation du forage pour l'arrosage des stades, les devis travaux ont été plus importants que les prévisions budgétaires.

Le montant de l'investissement supplémentaire est de 15815 €

Ce montant est supérieur au seuil de fongibilité des crédits votés lors du budget.

Une décision modificative est donc nécessaire.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
INVESTISSEMENT		
2312 – Aménagement de terrain		15 815.00 €
2131– Travaux Bâtiments publics	15 815.00 €	
TOTAL	15 815.00 €	15 815.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la décision modificative présentée.

L'attention doit être portée à l'arrosage des stades qui est trop important.

DELIBERATION N° 2023-47

Décision Modificative N° 1 : Forage du stade

Désignation	Dépenses	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
INVESTISSEMENT		
2312 –ONA –Terrains		15 815.00 €
TOTAL CHAPITRE 23		15 815.00€
2131– ONA – Bâtiments publics	15 815.00 €	
TOTAL CHAPITRE 21	15 815 .00 €	

Le Conseil Municipal donne son accord.

4° - LOCATION GARAGE

Comme présenté lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Madame RAULINE souhaite louer le petit garage inoccupé.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix du loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal fixe à 50 € par mois, le prix du loyer à compter du 1^{er} novembre 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer le bail. Ce montant sera révisable chaque année.

DELIBERATION N° 2023-49

Considérant la demande présentée par Madame Lucie RAULINE

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du loyer du garage N°2 de la Mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un bail avec Mme RAULINE et fixe le prix du loyer du garage N° 2 à cinquante euros (50 €) par mois à compter du 1^{er} novembre 2023.

5° - QUESTIONS DIVERSES

- ↳ Lors de la dernière séance avait été abordé le sujet des consommations électriques. Plusieurs questions avaient été posées.

Pourquoi avoir deux compteurs au niveau de la petite salle, des pompes et tennis ?

Un compteur alimente le club house et les nouveaux vestiaires et l'autre compteur alimente la cuisine, la salle du club de l'amitié et le tennis couvert. La puissance des compteurs ne suffirait plus si l'on devait regrouper en un seul compteur. Le changement de puissance reviendrait alors plus cher.

- ✚ Concernant le tarif de l'électricité appliqué à la collectivité. La commune, fait partie d'un groupement de commandes via le syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde et à ce titre bénéficie du tarif négocié des énergies (Electricité et Gaz). Les marchés sont passés pour une durée trois ans et se termine en 2025.
La commune avait également demandé à bénéficier du bouclier tarifaire.
- ✚ Une réunion doit être organisée avec les présidents d'associations pour les sensibiliser à une vigilance par rapport à la consommation des énergies. Une diminution de la consommation est obligatoire, faute de quoi, les associations devront payer leur consommation ou n'auront plus de chauffage.
La pose de sous-compteurs coûte cher, c'est à réfléchir.
Attention : Une prise de conscience de chacun est nécessaire.
- ✚ Eclairage public, pour l'instant nous sommes toujours au forfait, mais suite au changement en LED, le tarif doit évoluer. Nous aurons la possibilité d'agir sur l'intensité.
- ✚ A l'école, les programmeurs pour le chauffage sont installés et les luminaires ont été remplacés par les LED.
- ✚ Une discussion est entamée sur la pose de caméras de surveillance.
- ✚ Le rendez-vous avec le SMICVAL est programmé au 11 octobre à 18 h 30. Le point est fait avant la réunion.
- ✚ Monsieur le maire remercie les personnes ayant participé au nettoyage de la commune, notamment M. ROSSIT pour la gestion des pneus.

Il apporte une information par rapport à l'achat par M. HARB, d'un terrain à la zone d'activité. La Communauté de Communes l'a informé que le sous-seing était caduc, seulement, le retard n'est pas du fait de M. HARB.

Concernant le terrain « BERTIN' » de la zone d'activité, il a été vendu au même prix, mais nous ne savons pas pour quelle activité.

Délibérations prises en cours de séance :

2023/47– Décision Modificative n°1

2023/48– Avenant Lotissement

2023/49– Location Garage

Le Maire
QUET J.P,

Le Secrétaire,
FERNANDEZ S,

DURET F,

JOURDAN J.C

DELCOURT S,

CHAGNEAU Y

LEBRUN N

GASSION S,

LAGRAVE C,

GAILLARD C,

Téléphone 05 57 24 32 33
Télécopie 05 57 24 30 90



Nombre de Conseillers	15	Date de convocation	25 Septembre 2023
En exercice	15	Date de la séance	3 Octobre 2023
Présents	10	Heure de la séance	18 h 30
Votants	10	Lieu de la séance	Mairie
Quorums	8	Président(e) de séance	QUET Jean-Pierre

Secrétaire de séance ; Sandrine FERNANDEZ

MEMBRES DU CONSEIL	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoir	Signature
M. QUET Jean-Pierre, Maire	X				
Mme DURET Francette 1 ^{er} Adjoint	X				
M. JOURDAN Jean-Charles 2 ^{ème} Adjoint	X				
Mme DELCOURT Sophie 3 ^{ème} Adjoint	X				
M. CHAGNEAU Yves 4 ^e Adjoint	X				
Mme LEBRUN Nadine Conseiller Municipal	X				
M. MAZURIE Joël, Conseiller Municipal		X	X		
M. DUPAS Joël, Conseiller Municipal		X	X		
Mme BERTEAU Brigitte, Conseillère Municipale		X	X		
M. GASSION Serge Conseiller Municipal	X				
Mme FERNANDEZ Sandrine Conseillère Municipale	X				
Mr LAGRAVE Cyril Conseiller Municipal	X				
Mme GAILLARD Catherine, Conseillère Municipale	X				
Madame DESCHAMP Ludivine Conseillère Municipale		X			
Mr PIGIER Sébastien Conseiller Municipal		X	X		

